



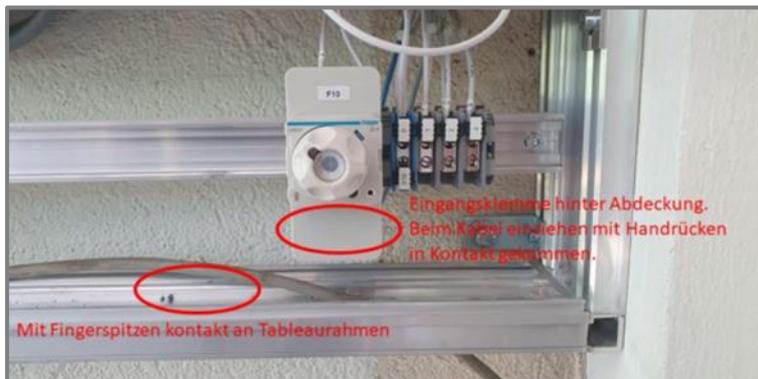
Rapport d'accident n° 2023-0901
1 septembre 2023

Remplacement d'une distribution principale

Objet de l'accident:	<input type="checkbox"/>	installations de distribution/production	Tension effective:	<input type="checkbox"/>	haute tension
	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation		<input checked="" type="checkbox"/>	Basse tension
	<input type="checkbox"/>	Produit/consommateur		<input type="checkbox"/>	Autres

Situation initiale:

La victime était en train de remplacer une distribution principale. Après avoir démonté l'installation en place, elle a installé la nouvelle au même endroit et l'a mise en service. L'installateur électrique a ensuite voulu raccorder tous les câbles de sortie et les rendre opérationnels. Alors qu'il insérait un câble de sortie par le bas dans la distribution principale, sa main a touché le câblage d'entrée sous tension de l'élément de sécurité du récepteur de télécommande centralisée. La victime a été électrisée et brûlée à la main.



Lieu de l'accident: En effleurant du bout des doigts le cadre métallique de la distribution principale et en entrant simultanément en contact avec la borne d'entrée sous tension, la victime a été électrisée.



La victime a été brûlée sur le dos de la main.

Causes:

- Conditions non sécurisées:
 - distribution principale sous tension.
 - le fait de démonter les couvercles ne permet plus de garantir la protection de base.
 - comme l'élément de sécurité de la télécommande centralisée se trouve à proximité du raccordement domestique, une manipulation dans cette zone présente un risque potentiel élevé avec une forte puissance de court-circuit.
 - les connexions de l'élément de sécurité du récepteur de télécommande centralisée ne respectent pas au minimum l'indice de protection IP2X et ne sont donc pas protégées contre les contacts accidentels.

- Actions ne respectant pas les règles de sécurité:
 - la victime travaillait dans la zone de proximité. Cette zone est située en dehors de la zone de danger direct, mais à proximité d'éléments sous tension.
 - les éléments voisins sous tension n'ont été ni recouverts ni sécurisés par des barrières.
 - la victime ne portait pas d'équipement de protection individuelle (EPI) adapté aux conditions.
-

Mesures:

- En règle générale, les travaux sur des installations électriques ne peuvent être effectués que si les installations ne sont pas sous tension.
 - La distribution principale doit être mise hors tension et sécurisée selon les 5 règles de sécurité.
 - Lors de travaux selon la méthode de travail 2 (à proximité d'éléments sous tension) ou lors de travaux selon la méthode de travail 3 (travaux sur des installations à courant fort sous tension), le port d'un équipement de protection individuelle adapté au travail et aux conditions est obligatoire. Le port de l'équipement de protection est obligatoire si on n'est pas certain d'avoir au moins un indice de protection IP2X avant d'enlever le couvercle.
 - Si la protection de base n'est plus garantie suite au retrait des couvercles, les éléments sous tension doivent être recouverts afin d'éviter tout contact accidentel éventuel.
-

Bases juridiques

- Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (Ordonnance sur le courant fort), SR 734.2
 - (Chapitre 5, Travaux sur les installations à courant fort)
 - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (Ordonnance sur les installations à basse tension, OIBT), SR 734.27
 - (Art. 22, Sécurité au travail)
 - SN EN 50110-1, Exploitation d'installations électriques – Partie 1: Exigences générales
-

Bibliographie complémentaire:

- Directive EST n° 407 (Activités sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci)
- 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques – Dépliant Suva 84042.F